

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Arrêté n° Dossier 87126 du

05 JAN. 2026

Arrêté n° 26/8

**Objet : ARRETE PORTANT SUSPENSION DES TRANSPORTS SCOLAIRES DES ELEVES ET
ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu le Code des transports, notamment son article L. 3111-1 dans sa rédaction résultant de l'article 15 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République ;

Considérant les prévisions météorologiques diffusées le 05 Janvier 2026 pour l'ensemble du territoire du Département de la Sarthe pour la journée du 06 Janvier 2026 ;

Considérant que le Département à la responsabilité du fonctionnement des transports des élèves et étudiants en situation de handicap ;

ARRETE

Article 1 : Les transports scolaires des élèves et étudiants en situation de handicap organisés sous la responsabilité du Département de la Sarthe sont suspendus pour la journée du mardi 06 Janvier 2026.

Article 2 : Le Directeur général des services et la Directrice Sarthe Autonomie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté sera publié sur le site internet du Département de la Sarthe www.sarthe.fr.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation

Le Directeur général des services
du Département

Olivier DUBOSC

Reçu à la Préfecture de la Sarthe

Suite de l'Arrêté N° Dossier 87126 du

05 JAN. 2026

Le **06 JAN. 2026**

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception au contrôle de légalité le **06 JAN. 2026**
et de sa publication ou notification le : **06 JAN. 2026**

DCL